

NORMES D'ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME

Sécurité à vélo
par la SAAQ et l'ARCQ



ARCQ
ASSOCIATION DES RÉSEAUX
CYCLABLES DU QUÉBEC

Mai 2021



Table des matières

Orientations du programme de sécurité à vélo	3
Critères d'admissibilité au programme de sécurité à vélo	4
Formulaires	5
Informations et grille d'analyse pour les <i>Prix reconnaissance de la sécurité à vélo</i>	6
Grille d'analyse pour les « Prix Reconnaissance de la sécurité à vélo »	7



Orientations du programme de sécurité à vélo

Le programme sécurité à vélo de l'ARCQ, financé par la SAAQ, occupe un rôle prédominant quant à l'implication de l'Association dans la sécurité à vélo. Réservé aux membres de l'ARCQ, la subvention permet d'organiser une ou des journées de sensibilisation de sécurité routière à vélo. Les objectifs visés sont donc :

- Offrir de l'information et de la documentation de la SAAQ sur la sécurité routière à vélo, en priorité, aux cyclistes et usagers.
- Mobiliser son milieu dans l'organisation et la tenue d'événements en lien avec les orientations du programme de sécurité à vélo.
- Mettre en place un événement favorisant l'échange d'informations et une approche directe auprès des usagers et cyclistes.
- Assurer une visibilité à la SAAQ et à l'ARCQ lors de l'événement organisé dans le cadre du programme.
- Stimuler la créativité et l'innovation des activités offertes par le promoteur par l'établissement d'un prix de reconnaissance.

Ces objectifs doivent demeurer les principales motivations des événements qui sont organisés et qui sont financés par le programme.

Les formulaires et informations nécessaires à la participation au programme de sécurité à vélo sont les suivants :

- Le formulaire de participation <https://forms.gle/Hir266h67yAJcs1c8> ;
- Le formulaire de réclamation (lien à venir par courriel) ;
- Les informations inhérentes au *Programme de reconnaissance* annexées au présent guide.

Rappel : en tout temps, assurez-vous de réaliser vos événements dans le respect des mesures émises par Santé publique.



Critères d'admissibilité au programme de sécurité à vélo

- 1- **Seuls les membres** de l'ARCQ puissent faire une demande d'assistance financière, **mais ces derniers peuvent sous-mandater par la suite un autre partenaire pour réaliser l'activité**. Il est à noter que c'est le gestionnaire membre de l'ARCQ qui recevra le paiement pour l'activité demandée et que ce sera à lui de payer le sous-mandataire;
- 2- Les activités doivent avoir comme **objectif principal la sécurité routière** et accessoirement la sécurité sur les pistes cyclables;
- 3- La documentation de la SAAQ doit être distribuée (voir les liens dans le formulaire d'inscription);
- 4- Les panneaux de la SAAQ et de l'ARCQ doivent être affichées à titre de partenaires de l'événement (voir images en pièce jointe. Si le réseau participant n'a pas les affiches, il peut en faire la demande à l'ARCQ);
- 5- L'activité doit être sur le terrain et comporter un échange direct avec les citoyens;
- 6- Des animations peuvent être effectuées dans un local mais elles doivent absolument inclure un volet pratique (idéalement sur route).



Formulaires

Un formulaire de participation doit être complété afin de confirmer votre participation au programme mais aussi de permettre la tenue d'un événement de sécurité à vélo : <https://forms.gle/Hir266h67yAJcs1c8>

Un total de 75 événements d'une journée sera subventionné. **Afin que chacun des membres qui ont confirmé leur préinscription puisse se prévaloir de cette opportunité, nous vous invitons à compléter le formulaire d'inscription via le lien mentionné plus haut ou envoyé par courriel d'ici le 18 juin 2021. Suite à cette date, vous aurez la possibilité d'inscrire d'autres journées si le total de 75 n'a pas été réalisé.**

Un montant de 380 \$ est octroyé par événement. Moyennant la conformité de votre formulaire de réclamation pour chacune des activités, un chèque au montant de 380 \$ vous sera acheminé par la poste.

Tout formulaire complété doit être transmis à arcq@loisir.gc.ca **au plus tard le 29 septembre 2021.**

Le formulaire de réclamation a été mis en place pour améliorer la compréhension des événements et les résultats obtenus par la tenue de ces événements. Pour améliorer la compréhension du formulaire, voici certaines informations de précision :

- **Nature de l'activité** : description de l'activité ainsi que les objectifs visés par celle-ci.
- **Nombre de participants** : représente le nombre de personnes qui sont présentes ou qui ont participé à une activité OU qui ont été dénombrées lors du calcul de la participation aux événements par la presse.
- **Nombre de personnes rencontrées** : représente le nombre de personnes qui ont été directement interpellées ou qui ont récupéré la documentation pertinente offerte pendant la journée.
- **Expliquez en quelques phrases (plus ou moins 10) l'événement et son déroulement** : les phrases peuvent être simples et directes afin de permettre de mieux comprendre le déroulement de l'activité.

Les informations fournies seront utilisées afin de présenter le rapport des activités déposé à la SAAQ ainsi que pour l'évaluation des événements afin d'attribuer les prix de reconnaissance. (Voir pages 4 et 5)

IMPORTANT : Vous devez obligatoirement afficher les deux coroplastes fournis (SAAQ et ARCQ) lors de votre événement.



Informations et grille d'analyse pour les *Prix reconnaissance de la sécurité à vélo*

Dans le cadre de la mise en place du programme de reconnaissance des événements de sécurité à vélo de la SAAQ, l'ARCQ a développé une grille d'analyse permettant d'évaluer tous les événements mis de l'avant. Depuis 2015, l'ARCQ a choisi de reconnaître trois organisations méritantes au Prix reconnaissance de la sécurité à vélo. Les prix seront distribués comme suit :

- Première organisation :750 \$
- Deuxième organisation :500 \$
- Troisième organisation :250 \$

La grille d'analyse qui sera utilisée par le comité d'évaluation de l'ARCQ est présentée à la page suivante.

Le choix de trois organisations méritantes sera fait par un comité de sélection à l'automne.



Grille d'analyse pour les « Prix Reconnaissance de la sécurité à vélo »

- **Qualité de présentation du rapport** (40 points)
 - Présentation de photos et de la revue de presse
 - Détails et commentaires de l'événement
 - Utilisation complète et adéquate du formulaire proposé

- **Originalité des activités** (30 points)
 - Nouvelle forme d'activité
 - Programmation différente et diversifiée
 - Approche créative et éducative

- **Participation aux activités et clientèle** (15 points)
 - Nombre d'activités offertes
 - Nombre total de participants
 - Nombre total de personnes rencontrées
 - La diversité des clientèles visées (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées)
 - La diversité économique ou sociale
 - Participation par les divers milieux

- **Mobilisations du milieu** (5 points)
 - Des partenaires sont impliqués